

Logement et consommation - page 2

dimanche 8 septembre 2024



Fonctionnement de la CNL

La CNL en quelques mots



La CNL en quelques mots

La CNL est l'acronyme de la Confédération Nationale du Logement. C'est une association française qui défend les droits des locataires, des accédants à la propriété et des résidents de logements sociaux. Leur mission principale est de promouvoir le droit au logement pour tous, en intervenant notamment dans les domaines de l'habitat, du cadre de vie, de la consommation et de l'environnement. Ils offrent conseils et soutien pour améliorer les conditions de vie et de logement de chacun.

La CNL59 offre plusieurs avantages aux personnes qui y adhèrent.

Vous bénéficiez d'une représentation et d'une défense de vos droits dans le domaine du logement et de la consommation.

La CNL agit pour garantir des conditions de logement décentes, abordables et équitables pour tous. Elle vous aide à résoudre les problèmes liés à votre logement, tels que les litiges avec les propriétaires ou les problèmes de sécurité.

8

Ne restez pas dans un logement inadapté.

La CNL59 vous conseille pour vous aider à trouver un logement adapté à vos besoins et à votre budget.

En adhérant à la CNL59, vous rejoignez une communauté engagée qui travaille collectivement pour améliorer les conditions de logement.

9

Cliquez le livre pour l'agrandir
Rôle d'une Amicale CNL



Les amicales CNL59, également connues sous le nom d'associations locales de la Confédération Nationale du Logement (CNL) dans le département du Nord en France, jouent un rôle crucial dans la défense des droits des locataires et la promotion d'un cadre de vie de qualité. Elles s'inscrivent dans la mission globale de la CNL de garantir l'accès à un logement décent et abordable pour tous.

Les principales missions d'une amicale CNL59 se résument comme suit :

- **Information et accompagnement des locataires** : Les amicales CNL59 servent de point de contact et d'information de proximité pour les locataires du département. Elles renseignent et orientent les locataires sur leurs droits et obligations en matière de logement, les démarches administratives liées à la location, les aides financières disponibles et les recours possibles en cas de litige avec leur bailleur.

- **Défense des droits des locataires** : Les amicales CNL59 interviennent en tant que défenseurs des droits des locataires face aux bailleurs indélicats ou aux pratiques abusives. Elles accompagnent les locataires dans la résolution de conflits avec leur bailleur, notamment concernant l'état du logement, les charges locatives, les procédures d'expulsion ou les augmentations de loyer.
- **Négociation collective et concertation** : Les amicales CNL59 peuvent s'engager dans des actions de négociation collective avec les bailleurs sociaux ou les gestionnaires immobiliers afin d'améliorer les conditions de vie des locataires dans un ensemble de logements ou un quartier spécifique. Elles peuvent également participer à des concertations locales sur l'aménagement urbain et la politique du logement.
- **Sensibilisation et mobilisation des locataires** : Les amicales CNL59 organisent des réunions d'information, des ateliers et des événements pour sensibiliser les locataires à leurs droits et les mobiliser sur des questions d'intérêt commun liées au logement. Elles peuvent également diffuser des newsletters ou des bulletins d'information pour tenir leurs membres informés.
- **Promotion du vivre-ensemble et de la solidarité** : Les amicales CNL59 contribuent à créer un environnement solidaire et convivial au sein des résidences locatives. Elles encouragent la participation des locataires à la vie de leur quartier et favorisent le vivre-ensemble en organisant des événements et des activités sociales.

Les amicales dans le Nord

Rôle du représentant de locataires



Le rôle du représentant des locataires de la CNL59 est multiple. Il s'agit d'un défenseur des droits des locataires, d'un porte-parole de leurs revendications et d'un acteur de la concertation avec les bailleurs sociaux.

Voici ses principales missions :

- **Représenter les locataires au sein du conseil d'administration du bailleur**

social: Le représentant des locataires siège au conseil d'administration du bailleur social. Il a ainsi la possibilité de s'informer des projets de l'organisme et de défendre les intérêts des locataires lors des prises de décision.

- **Assurer un lien entre les locataires et le bailleur social:** Le représentant des locataires est un relais entre les locataires et le bailleur social. Il peut être saisi par les locataires pour des questions concernant leur logement, les charges locatives, les travaux, etc. Il peut également organiser des réunions d'information et des permanences pour informer les locataires de leurs droits et obligations.
- **Défendre les droits des locataires:** Le représentant des locataires peut intervenir auprès du bailleur social en cas de litiges concernant les loyers, les charges locatives, les travaux, la sécurité des lieux, etc. Il peut également accompagner les locataires dans leurs démarches administratives.
- **Participer à la concertation locative:** Le représentant des locataires participe aux instances de concertation mises en place par le bailleur social. Il s'agit notamment de la commission de conciliation et de la commission d'attribution des logements.

Pour résumer, le représentant des locataires de la CNL59 est un acteur essentiel de la démocratie locative. Il joue un rôle important dans la défense des droits des locataires et l'amélioration de leurs conditions de vie.

En plus de ces missions générales, le représentant des locataires de la CNL59 peut également être amené à :

- Organiser des actions collectives pour défendre les intérêts des locataires (pétitions, manifestations, etc.)
- Proposer des améliorations au règlement intérieur du bailleur social
- Sensibiliser les locataires aux questions d'habitat et d'environnement

Si vous êtes locataire dans le département du Nord et que vous souhaitez vous impliquer dans la défense de vos droits, vous pouvez contacter la CNL59 pour devenir représentant des locataires.

N° unique et bailleurs sociaux



Qu'est-ce qu'un logement social ?

Un logement social est un logement construit grâce à des aides financières publiques et dont les loyers sont plafonnés. Il est destiné aux ménages dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds.

Trois types de logement social

Il existe 3 types de logement social correspondant au niveau de ressources des demandeurs :

- **PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)** : ce sont les logements sociaux adaptés aux personnes ayant de faibles ressources. Les loyers des PLAI sont les plus bas parmi les différents types de logements sociaux
- **PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)** : ce sont les logements sociaux les plus courants. Ils sont destinés aux foyers ayant des ressources moyennes.
- **PLS (Prêt Locatif Social)** : ce sont les logements sociaux destinés aux personnes ayant des ressources plus élevées que le plafond des logements PLUS. Le plafond de ressources exigé pour ce type de logement est supérieur de 30 % au plafond demandé pour un logement PLUS.

Les bailleurs

Mon N° unique

La CNL en quelques mots

La CNL est l'acronyme de la Confédération Nationale du Logement. C'est une association française qui défend les droits des locataires, des accédants à la propriété et des résidents de logements sociaux. Leur mission principale est de promouvoir le droit au logement pour tous, en intervenant notamment dans les domaines de l'habitat, du cadre de vie, de la consommation et de l'environnement. Ils offrent conseils et soutien pour améliorer les conditions de vie et de logement de chacun.

La CNL59 offre plusieurs avantages aux personnes qui y adhèrent.

Vous bénéficiez d'une représentation et d'une défense de vos droits dans le domaine du logement et de la consommation.

La CNL agit pour garantir des conditions de logement décentes, abordables et équitables pour tous. Elle vous aide à résoudre les problèmes liés à votre logement, tels que les litiges avec les propriétaires ou les problèmes de sécurité.

8

Ne restez pas dans un logement inadapté.

La CNL59 vous conseille pour vous aider à trouver un logement adapté à vos besoins et à votre budget.

En adhérant à la CNL59, vous rejoignez une communauté engagée qui travaille collectivement pour améliorer les conditions de logement.

9

Cliquez le livre pour l'agrandir

Les amicales CNL59, également connues sous le nom d'associations locales de la Confédération Nationale du Logement (CNL) dans le département du Nord en France, jouent un rôle crucial dans la défense des droits des locataires et la promotion d'un cadre de vie de qualité. Elles s'inscrivent dans la mission globale de la CNL de garantir l'accès à un logement décent et abordable pour tous.

Les principales missions d'une amicale CNL59 se résument comme suit :

- **Information et accompagnement des locataires :** Les amicales CNL59 servent de point de contact et d'information de proximité pour les locataires du département. Elles renseignent et orientent les locataires sur leurs droits et obligations en matière de logement, les démarches administratives liées à la location, les aides financières disponibles et les recours possibles en cas de litige avec leur bailleur.
- **Défense des droits des locataires :** Les amicales CNL59 interviennent en tant que défenseurs des droits des locataires face aux bailleurs indéclicats ou aux pratiques abusives. Elles accompagnent les locataires dans la résolution de

conflits avec leur bailleur, notamment concernant l'état du logement, les charges locatives, les procédures d'expulsion ou les augmentations de loyer.

- **Négociation collective et concertation** : Les amicales CNL59 peuvent s'engager dans des actions de négociation collective avec les bailleurs sociaux ou les gestionnaires immobiliers afin d'améliorer les conditions de vie des locataires dans un ensemble de logements ou un quartier spécifique. Elles peuvent également participer à des concertations locales sur l'aménagement urbain et la politique du logement.
- **Sensibilisation et mobilisation des locataires** : Les amicales CNL59 organisent des réunions d'information, des ateliers et des événements pour sensibiliser les locataires à leurs droits et les mobiliser sur des questions d'intérêt commun liées au logement. Elles peuvent également diffuser des newsletters ou des bulletins d'information pour tenir leurs membres informés.
- **Promotion du vivre-ensemble et de la solidarité** : Les amicales CNL59 contribuent à créer un environnement solidaire et convivial au sein des résidences locatives. Elles encouragent la participation des locataires à la vie de leur quartier et favorisent le vivre-ensemble en organisant des événements et des activités sociales.

Les amicales dans le Nord

Le rôle du représentant des locataires de la CNL59 est multiple. Il s'agit d'un défenseur des droits des locataires, d'un porte-parole de leurs revendications et d'un acteur de la concertation avec les bailleurs sociaux.

Voici ses principales missions :

- **Représenter les locataires au sein du conseil d'administration du bailleur social**: Le représentant des locataires siège au conseil d'administration du bailleur social. Il a ainsi la possibilité de s'informer des projets de l'organisme et de défendre les intérêts des locataires lors des prises de décision.
- **Assurer un lien entre les locataires et le bailleur social**: Le représentant des locataires est un relais entre les locataires et le bailleur social. Il peut être saisi par les locataires pour des questions concernant leur logement, les charges

locatives, les travaux, etc. Il peut également organiser des réunions d'information et des permanences pour informer les locataires de leurs droits et obligations.

- **Défendre les droits des locataires:** Le représentant des locataires peut intervenir auprès du bailleur social en cas de litiges concernant les loyers, les charges locatives, les travaux, la sécurité des lieux, etc. Il peut également accompagner les locataires dans leurs démarches administratives.
- **Participer à la concertation locative:** Le représentant des locataires participe aux instances de concertation mises en place par le bailleur social. Il s'agit notamment de la commission de conciliation et de la commission d'attribution des logements.

Pour résumer, le représentant des locataires de la CNL59 est un acteur essentiel de la démocratie locative. Il joue un rôle important dans la défense des droits des locataires et l'amélioration de leurs conditions de vie.

En plus de ces missions générales, le représentant des locataires de la CNL59 peut également être amené à :

- Organiser des actions collectives pour défendre les intérêts des locataires (pétitions, manifestations, etc.)
- Proposer des améliorations au règlement intérieur du bailleur social
- Sensibiliser les locataires aux questions d'habitat et d'environnement

Si vous êtes locataire dans le département du Nord et que vous souhaitez vous impliquer dans la défense de vos droits, vous pouvez contacter la CNL59 pour devenir représentant des locataires.

Qu'est-ce qu'un logement social ?

Un logement social est un logement construit grâce à des aides financières publiques et dont les loyers sont plafonnés. Il est destiné aux ménages dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds.

Trois types de logement social

Il existe 3 types de logement social correspondant au niveau de ressources des demandeurs :

- **PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) :** ce sont les logements sociaux adaptés

aux personnes ayant de faibles ressources. Les loyers des PLAI sont les plus bas parmi les différents types de logements sociaux

- **PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)** : ce sont les logements sociaux les plus courants. Ils sont destinés aux foyers ayant des ressources moyennes.
- **PLS (Prêt Locatif Social)** : ce sont les logements sociaux destinés aux personnes ayant des ressources plus élevées que le plafond des logements PLUS. Le plafond de ressources exigé pour ce type de logement est supérieur de 30 % au plafond demandé pour un logement PLUS.

Les bailleurs

Mon N° unique

Rejoindre ou créer une amicale dans son quartier pour défendre ses droits.

Locataires engagés
Je rejoins l'amicale
CNL de mon quartier
ou je crée la mienne

Pour être mieux

- informé
- écouté
- représenté
- défendu



Je rejoins la
cni59
Association de Defense des Habitants et des Consommateurs

Fédération du Nord
42/1 rue de tournai
59000 Lille

contact@cni59.fr
03 20 07 09 58
<https://cni59.fr/>



Ascenseur en panne, fuites, humidité, moisissure, charges incompréhensibles, problème de voisinage...

Panne d'ascenseur : bloqué chez lui depuis trois mois

Depuis début janvier, l'ascenseur d'une petite résidence à Villeneuve-d'Ascq est en panne. Or, au premier étage vit un jeune couple dont l'homme est en fauteuil roulant. Florian se retrouve donc prisonnier de son appartement depuis trois mois.

En savoir plus sur [Christophe Beaugrand](#)



Problèmes généralement rencontrés par les habitants

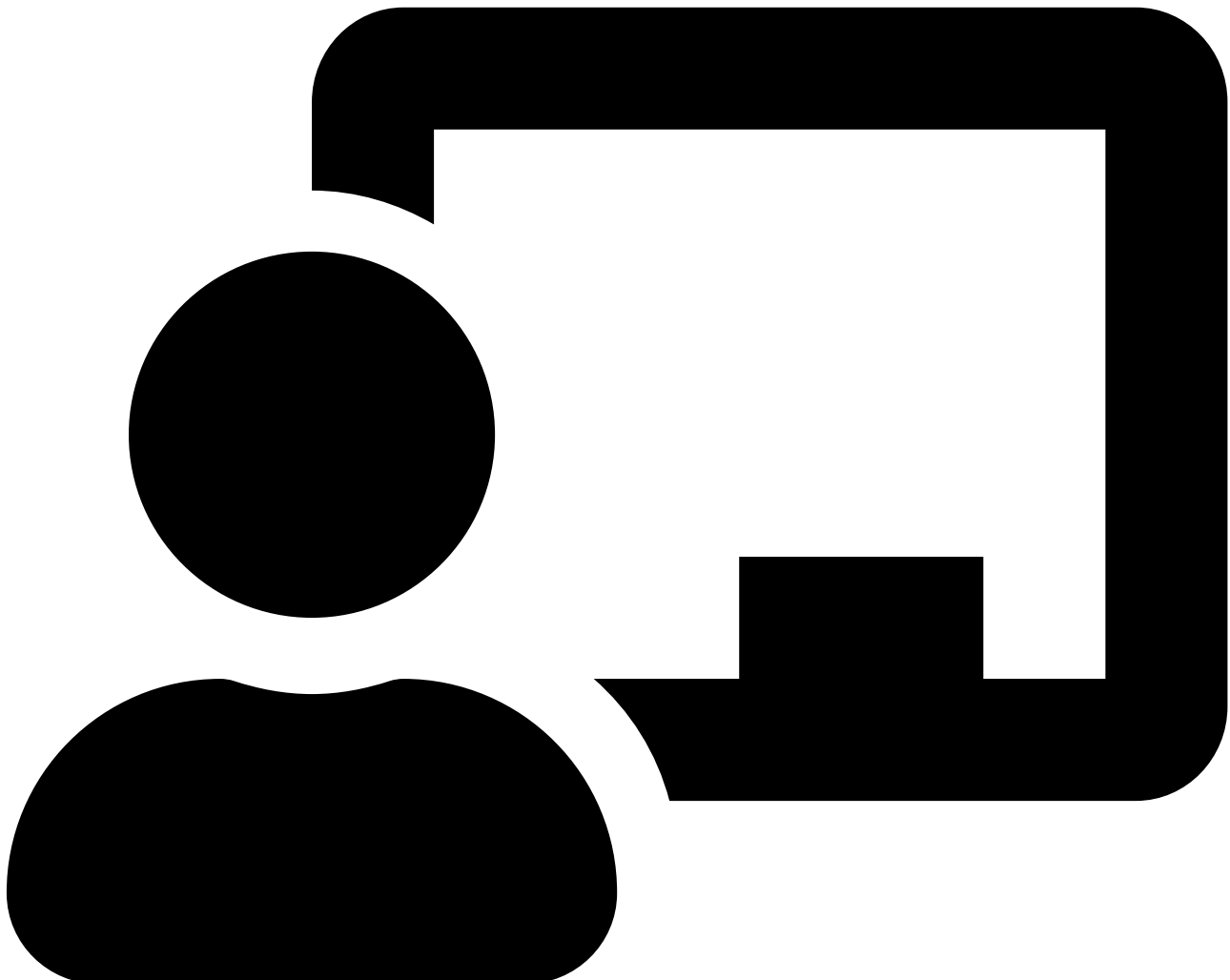
⇒ **Difficulté** à comprendre ses droits en matière de logement ⇒ **Absence** d'accompagnement dans les démarches administratives ⇒ **Manque** d'informations fiables sur les droits des habitants ⇒ **Complexité** des procédures en cas de litige ⇒ **Difficulté** à se faire entendre face aux problèmes de logement

Nos Solutions



Nos Amicales locales

Les amicales CNL sont au plus proche de vous et agissent au quotidien pour améliorer votre situation. Découvrez l'amicale la plus proche de chez vous et faites vous aider dans la défense de vos droits.



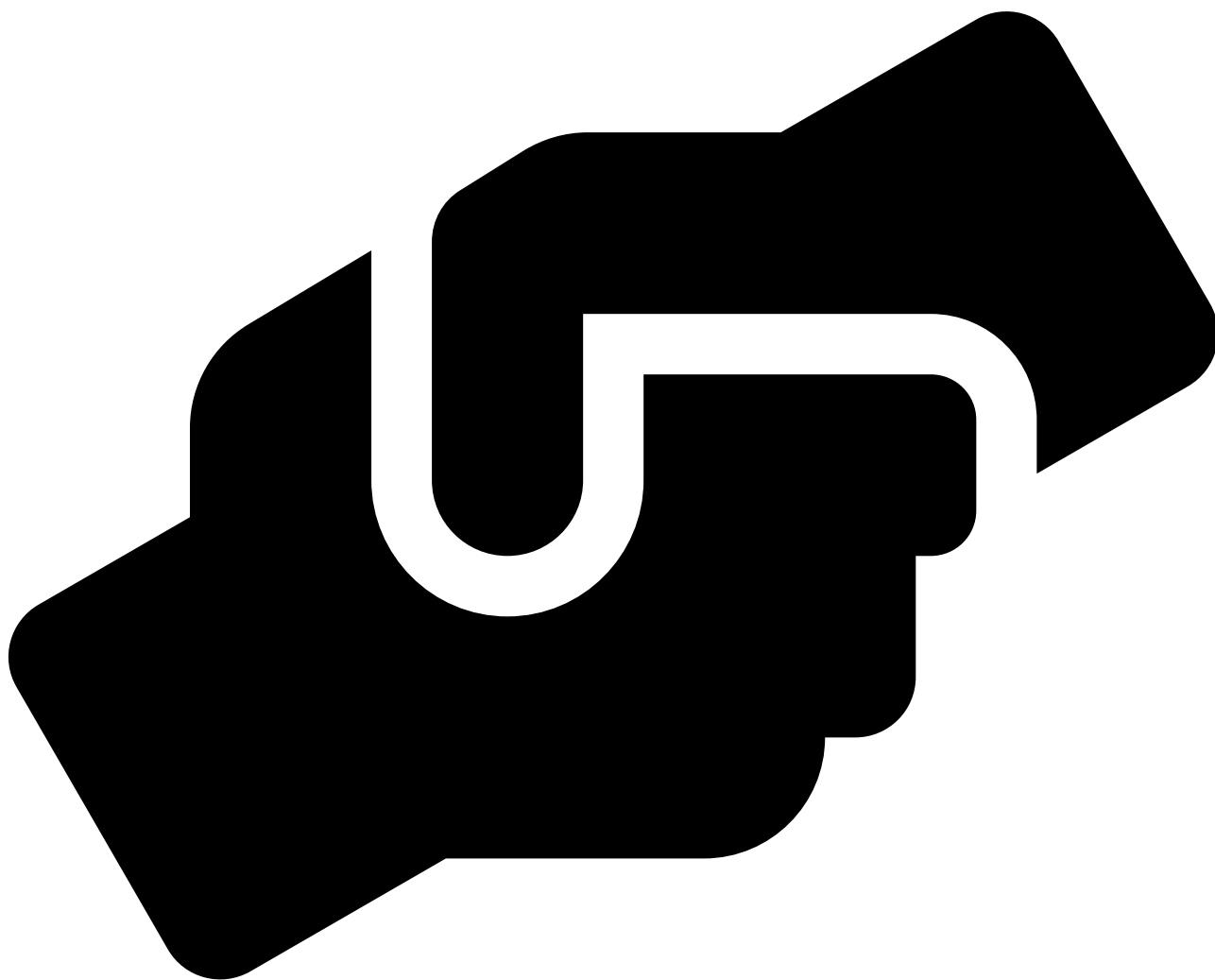
Accès Rapide

Gagnez du temps en accédant rapidement aux informations sur vos droits.

Les charges, le loyer, les réparations, les travaux, les états des lieux..., sont autant de sujets sur lesquels il faut être vigilant.

Nos adhérents profitent de nombreuses réunions d'informations et de formations.

Mais vous pouvez toujours nous poser une question. Ne restez pas dans le doute !



Aide Personnalisée

Obtenez un soutien personnalisé pour faire valoir vos droits en toute confiance.

Nous pouvons vous aider à trouver la bonne solution pour résoudre un problème ou un litige. On peut aussi vous accompagner dans vos démarches ou dans certains cas, les faire à votre place.



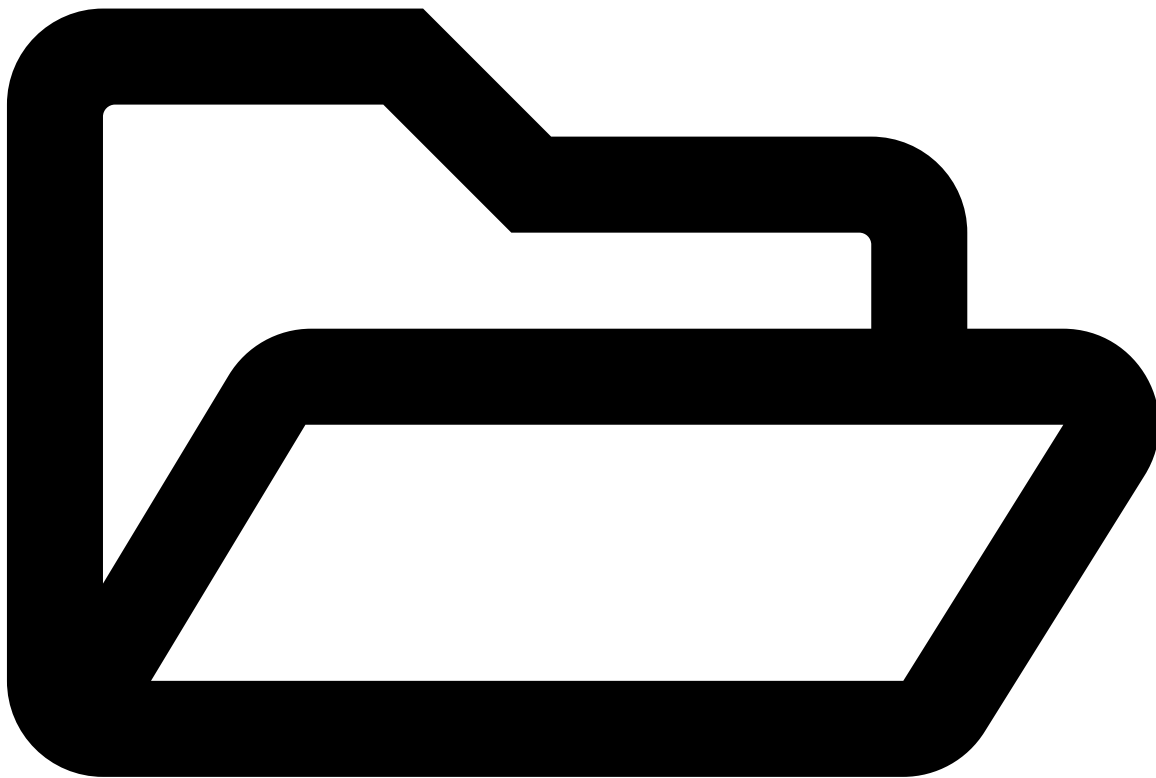
Soutien Juridique

Bénéficiez d'un accompagnement juridique expert pour résoudre vos litiges en toute sérénité.



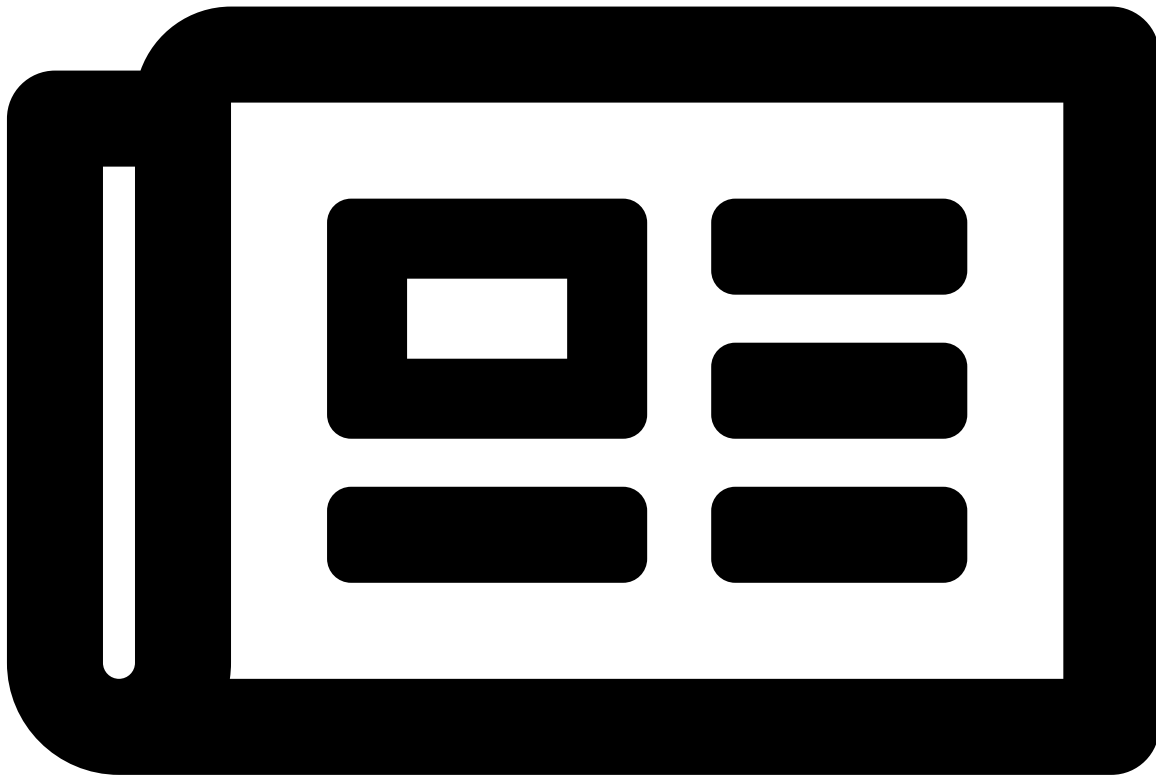
Formations

Formations mensuelles pour nos adhérents pour tout ce qui est lié au logement et à la consommation.



Documentation riche

Accédez à des données complètes pour comprendre vos droits et obligations.



Actualités ciblées

Restez informé sur les actualités et les changements législatifs impactant le logement.

Locataires,

Connaissez vous vos droits ?

Il est parfois difficile et compliqué de connaître parfaitement ses droits et ses devoirs en tant que locataire.

Les questions les plus fréquentes sont regroupées sur notre page FAQ. Consultez la et si vous souhaitez

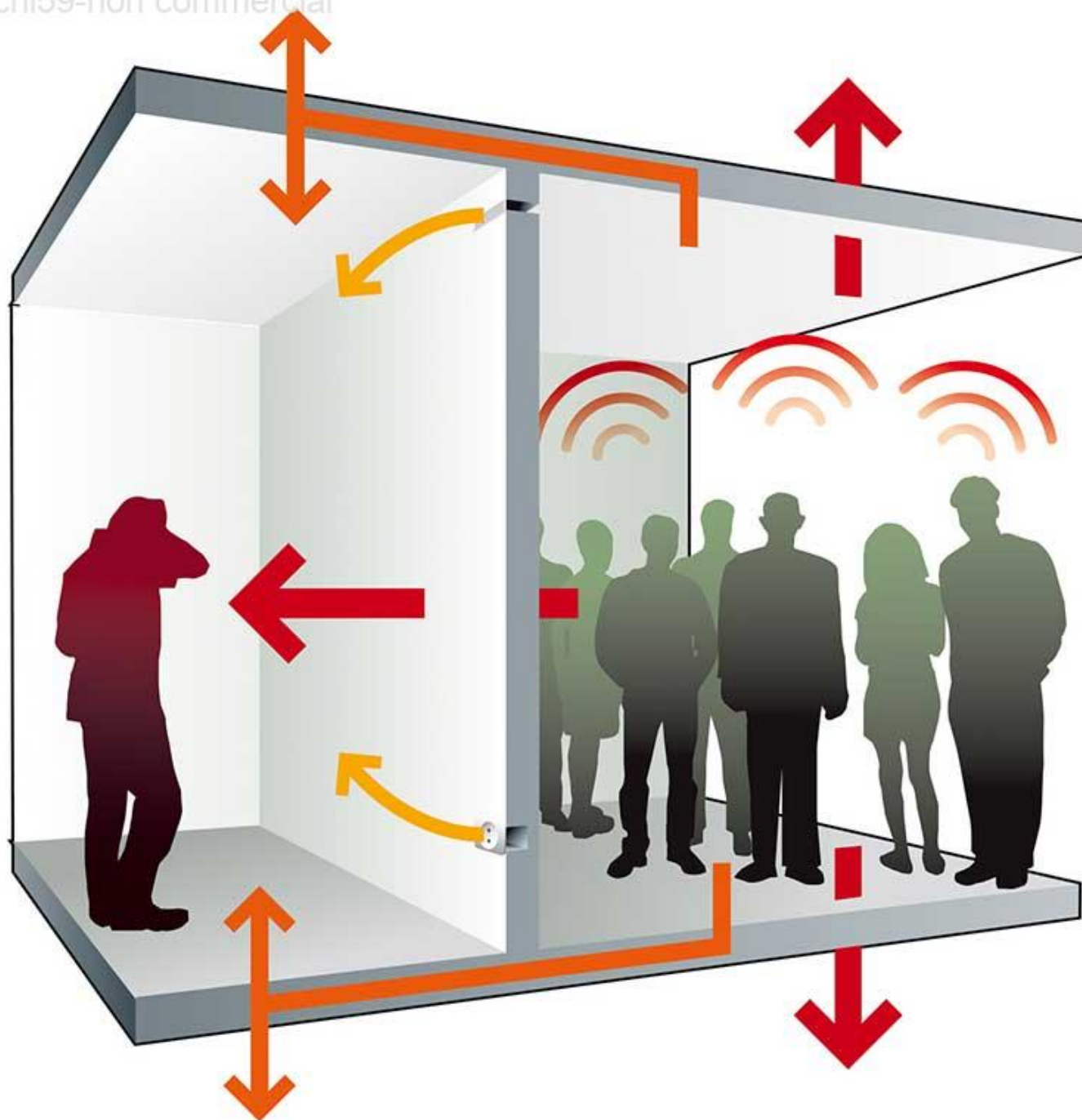
nous poser une autre question, utilisez ce formulaire.

Consultez la FAQ

[ws_form id="1"]

Bien vivre avec ses voisins

@cni59-non commercial



Transmission du bruit : → directe / → indirecte ou latérale / → parasite

Fêtes, musique, prévenez et respectez les horaires

@cni59-non commercial



Travaux bruyants

@cni59-non commercial



En bons termes

Les astuces de la CNL

Les conseils de la CNL

×

Pour vivre en bon voisin, voici quelques gestes simples que vous pouvez adopter :

1. Soyez respectueux : Respectez la tranquillité et l'intimité de vos voisins en évitant de faire du bruit excessif, surtout pendant les heures de repos. Évitez également de perturber les espaces communs tels que les couloirs ou les jardins.
2. Soyez courtois : Un simple bonjour ou un sourire peut contribuer à créer une atmosphère conviviale. Montrez de la considération envers vos voisins en étant poli et en les saluant lorsque vous les croisez.
3. Soyez attentif : Si vous organisez une fête ou si vous prévoyez des travaux bruyants, informez vos voisins à l'avance pour éviter les surprises désagréables. Tenez également compte des horaires de sommeil et des besoins spécifiques de vos voisins, notamment s'ils ont de jeunes enfants ou des horaires de travail différents.
4. Respectez les espaces communs : Veillez à maintenir les espaces communs propres et en bon état. Nettoyez après vous lorsque vous utilisez les parties communes, comme les couloirs, les escaliers ou les buanderies.
5. Résolvez les conflits de manière pacifique : Si vous rencontrez des problèmes avec un voisin, essayez de discuter calmement pour trouver une solution mutuellement satisfaisante. La communication ouverte et respectueuse est souvent la clé pour résoudre les conflits.
6. Soyez responsable de vos animaux de compagnie : Si vous avez des animaux de compagnie, assurez-vous de les tenir en laisse dans les espaces communs et de nettoyer après eux. Respectez également les règles et les réglementations concernant les animaux de compagnie dans votre immeuble ou votre quartier.

En adoptant ces gestes, vous contribuez à créer un environnement harmonieux et agréable pour vous et vos voisins.

La CNL vous propose de vous rapprocher de la mairie du lieu de votre habitation pour savoir s'il existe un arrêté municipal concernant le bruit

(**ex:** utilisation à certaines heures et jours des engins bruyants de tailles et entretien des haies etc)

Cohabiter c'est admettre que nos voisins ont aussi le

droit de vivre.

Permanences téléphoniques

03 20 07 09 58

Le matin de 8h30 à 12h30 le lundi, mardi et jeudi



L'après-midi de 13h30 à 16h00 le mardi et jeudi

Afin d'éviter d'engendrer du retard dans la prise en charge des dossiers, merci de ne pas multiplier les appels et les messages.

En cas de difficulté à nous joindre, laissez un court message

juste pour indiquer le motif de votre appel.

-

Toute personne laissant un message avec ses coordonnées téléphoniques et l'objet de son appel, sera recontactée dans les plus brefs délais.

Merci de faire preuve de patience !

La direction.

Les entretiens en présentiel sont uniquement sur rendez-vous.

Autres moyens de nous contacter

@cni59-non commercial



[Side-Menu id="4"] [site_alert]